

Droits d'exportation du pétrole

● (1540)

En premier lieu, il faudrait avoir pour objectif une autarcie nationale véritable. Cela suppose le prolongement et la modification des systèmes de transmission actuels et l'aménagement de nouveaux. Il s'agirait également d'exploiter de nouvelles ressources sous-marines au large de la côte atlantique. En second lieu, les citoyens des provinces productrices actuelles devraient obtenir un meilleur rendement, un rendement plus réaliste, étant donné l'épuisement de leurs réserves de pétrole connues. Pour établir un rendement équitable, il faudrait examiner et adapter les politiques fédérales en matière de transport et de développement, afin de permettre à ces provinces de diversifier leur économie. Troisièmement, il faudrait s'entendre sur un prix équitable pour le pétrole provenant de réserves actuelles connues. Ce prix devrait être inférieur aux prix internationaux, et il serait fort souhaitable que les hausses de prix jusqu'au niveau convenu soient étalées sur une certaine période afin d'en atténuer les effets pour le consommateur.

Quatrièmement, le gouvernement fédéral et les provinces productrices devraient également s'entendre pour mettre en place un mécanisme assez souple d'établissement des prix du pétrole à l'exportation des redevances et des recettes provenant de ces ventes, au lieu de laisser le gouvernement fédéral agir unilatéralement. Cinquièmement, le gouvernement fédéral et les provinces devraient s'entendre sur des niveaux appropriés de taxation et un tarif de redevances qui feraient disparaître d'un seul coup toute possibilité de bénéfices massifs inattendus pour les sociétés pétrolières, tout en offrant assez de stimulants pour encourager la production et le développement. La poursuite des travaux d'exploration dans les régions éloignées des fonds sous-marins et d'une exploitation poussée du pétrole des sables bitumineux et des gisements de pétrole lourd, garantiront un approvisionnement sûr à des prix stables dans l'avenir.

Sixièmement, d'ici à ce que nous soyons parvenus à une véritable autarcie, il sera nécessaire de protéger d'une certaine manière les prix des produits pétroliers dans les régions du pays approvisionnées par des sources étrangères. Je dis cela en toute déférence envers le député de Saskatoon-Biggar qui vient de prendre la parole. Septièmement, entre les encouragements à l'exploitation des ressources énergétiques accordés au secteur privé actuel et les moyens adoptés pour appliquer un programme national de protection des prix, les revenus accrus perçus par les gouvernements devraient être consacrés en premier lieu à accroître la participation canadienne à la propriété et à l'exploitation de nouvelles ressources énergétiques et au développement de la technologie requise pour effectuer cette exploitation.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Huitièmement, il faudrait instituer des programmes fédéraux d'encouragement s'appliquant à l'accroissement des installations d'emmagasinement dans les localités vulnérables partout au pays. Il faudrait garantir, et en faire une politique nationale, qu'un approvisionnement d'au moins 90 jours soit entreposé en tout temps. Neuvièmement, la conservation des ressources doit devenir un élément fondamental d'une politique pétrolière nationale. Les gouvernements doivent montrer l'exemple dans leurs propres opérations et prendre la responsabilité de susciter une prise de conscience générale de l'urgence d'appliquer des pratiques de conservation. Nous devons tous reconnaître dans le processus de redéfinition de notre

[M. Stanfield.]

économie et de réorientation de notre mode de vie qu'il est tout aussi important de nous défaire de notre habitude de gaspiller les produits pétroliers que de découvrir et d'exploiter de nouvelles ressources pétrolières.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Dixièmement, à l'occasion de la prochaine conférence sur l'énergie des premiers ministres, il faudrait créer une tribune nationale permanente qui continuerait de grouper les groupes investis des pouvoirs juridictionnels et administratifs qui sont intéressés au développement énergétique afin de placer la politique nationale pétrolière dans une vaste perspective.

Je ne prétends pas avoir épuisé la liste de ces principes, monsieur le président, bien que la Chambre puisse trouver leur énumération épuisante. Ils portent sur le pétrole, et seulement sur les besoins immédiats. Nous savons tous que la conservation est un sujet très vaste. Mon parti s'y intéresse autant que n'importe qui et certains de ses représentants ont insisté catégoriquement sur l'urgence de la recherche et du développement d'autres sources d'énergie pour remplacer le pétrole, qui est indispensable à la fabrication d'une foule de denrées essentielles. Nous devons aux générations futures du Canada de veiller jalousement sur cette ressource.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je n'ai pas parlé du gaz naturel. Je trouve assez amusant qu'on n'en ait pas parlé dans toute cette controverse. C'est un type de fuel que l'on a vendu tout bon marché pendant des années. Il faudra remanier très prochainement la politique du gaz naturel. J'espère que la réussite des négociations en vue d'une politique nationale du pétrole et sa mise en œuvre permettront d'entreprendre ce reamenement dans un climat de bonne entente. Dans le même ordre d'idées, on peut aussi, selon moi, tirer d'autres avantages de ces accords si les principes de partage et de justice qu'on posera en élaborant une politique nationale du pétrole sont appliqués à toutes les ressources de toutes les régions du Canada.

Pour l'instant, en ce qui concerne nos besoins immédiats à l'égard d'une nouvelle politique nationale du pétrole, j'espère que le gouvernement suivra les principes que j'ai énoncés et, ce qui importe davantage, qu'il les suivra avec bonne volonté. Étant donné l'attitude que nous avons adoptée relativement au bill, nous souhaitons ardemment qu'il agisse avec bonne volonté. Pour élaborer cette politique nationale, le gouvernement fédéral devrait agir avec logique et faire appel à la consultation. Il nous a cependant donné un exemple classique d'illogisme et d'hésitation. Il a imposé un blocage volontaire du prix du pétrole brut canadien et fixé une date précise pour la fin du blocage, puis il a changé d'idée et décidé de prolonger le blocage de façon vague sans fixer de date précise pour y mettre fin.

Et le comble de cette conduite éhontée, le gouvernement, en la personne du premier ministre, a annoncé au début de décembre une politique cruelle et peu pratique, une politique qui laisse le Québec et les provinces atlantiques à la merci de la hausse des prix internationaux. Et, geste grotesque et tragique, le premier ministre a doublé ses torts d'un affront en disant de ce semblant de politique qu'elle s'appliquait à tout le Canada. Comme je l'ai dit l'autre jour, je me félicitais de voir le gouvernement renoncer en principe à cette politique abominable, mais il semble, si l'on peut en croire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'on ne se dirige vers rien de mieux. Et pourquoi avoir annoncé pareille chose, aussi? Pourquoi le